## R1 Formulaire d'affiliation pour une administration provinciale et locale.

En tant que futur employeur, vous devez nous communiquer par ce formulaire:

- les données caractéristiques qui doivent figurer dans le répertoire des employeurs de l'ONSS (volet 1);
- 2. le nom de votre mandataire politique (volet 2);
- 3. le montant de l'avance mensuelle et le mode de paiement (volet 3);
- 4. si vous autorisez la méthode du prélèvement automatique (volet 4);
- 5. affiliation au 2<sup>e</sup> pilier de pension pour les employés contractuels des administrations locales organisé par BI-Ethias / ONSS (volet 5).

Pour ce faire, vous remplissez **tous** les champs, vous mentionnez correctement et entièrement toutes les données et vous biffez les mentions inutiles. Ce formulaire doit ensuite être signé, daté et envoyé (1<sup>ère</sup> case de la page 10) à:

#### **ONSS**

DG Contrôle, contrôle secteur public

Place Victor Horta 11 1060 Bruxelles

#### Remarque importante :

Si vous n'avez pas encore transmis un exemplaire (copie) de vos statuts à l'ONSS, vous devez le joindre au formulaire R1.

La loi oblige les *intercommunales*, les *structures de coopération intercommunales* et les *associations de CPAS Chapitre XII* à faire publier leurs statuts ainsi que leurs modifications aux annexes au Moniteur Belge.

Etant donné que l'ONSS a été désigné comme initiateur exclusif pour les administrations locales précitées, les actes en question doivent dorénavant être transmis à l'ONSS, qui assurera le suivi dans le cadre de la publication au Moniteur Belge. Par conséquent, les greffes des Tribunaux de commerce ne jouent plus un rôle en matière de ces publications.

Pour les « formulaires » à utiliser en la matière ainsi que pour le « tarif , mode de paiement », veuillez consulter : www.ejustice.just.fgov.be/tsv pub/index n.htm.

Le tarif à appliquer est toujours celui des Entreprises (aussi pour les associations de CPAS Chapitre XII)



## Volet 1: vos données caractéristiques

Données d'identification de votre administration locale (adresse, dénomination...).

Dénomination	
Sigle	
Adresse de correspondance	Rue:  N°:  Code postal:  Commune:  Téléphone:  Adresse e-mail:  Personne de contact:
Adresse du siège social	Rue:  N°:  Code postal:  Commune:  Téléphone:  Adresse e-mail:  Personne de contact:
Date à partir de laquelle votre administration occupera du personnel	/ /
Le nombre de collaborateurs en service le dernier jour du trimestre au cours duquel a eu lieu la première occupation	

## OFFICE NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE INSTITUTION PUBLIQUE DE SECURITE SOCIALE





Un NUMERO D'ENTREPRISE a-t-il déjà été attr administration par le greffe du tribunal de com TVA?  Si oui, prière de joindre la preuve à ce formulaire.		Non Oui, le numéro suivant
Je souhaite recevoir plus d'informations à propos	du <b>SSC</b> en vue d'une <b>af</b> t	filiation OUI / NON
Mentionner le code activité - NACE relatif à l'objet social de votre administration (liste disponible via <a href="https://www.socialsecurity.be/lambda/portail/glossaires/dmfaaplppo.nsf/web/glossary_home_fr">https://www.socialsecurity.be/lambda/portail/glossaires/dmfaaplppo.nsf/web/glossary_home_fr</a> )		
Le statut de votre administration prévoit-il la désignation de personnel nommé à titre définitif soumis à un régime de pension du secteur public?		Non Oui
Si oui, votre administration occupe-t-elle du personnel nommé?	Oui,	Non à partir du/
Si votre administration est issue d'une fusion ou d'une scission d'un ou de plusieurs organismes, ces organismes occupaient-ils du personnel nommé à titre définitif?  Si oui, l'ONSS prendra contact avec votre organisme ultérieurement.		Non Oui

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Une nouvelle administration provinciale ou locale qui occupera du personnel nommé à titre définitif est d'office affilé au Fonds de pension solidarisé à partir de la date d'affiliation (art 5 §2 de la loi du 24/10/2011).

# OFFICE NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE INSTITUTION PUBLIQUE DE SECURITE SOCIALE

PLACE VICTOR HORTA 11 - 1060 BRUXELLES - TÉL. 02 509 59 59 - FAX 02 509 30 19 - Internet www.onss.fgov.be Heures de visite : de 9 à 11 heures 30, ou sur rendez-vous tous les jours ouvrables sauf le samedi



Fonds solidarisé de pension des	Mode de paiement des cotisations (1 seul choix possible)
<u>administrations provinciales et locales</u> (loi du 24/10/2011)	O les cotisations de pension sont payées à l'ONSS par mon administration
	O les cotisations de pension sont payées à l'ONSS par une institution de prévoyance, à savoir:
	Mode de paiement des pensions: (1 seul choix possible)
	O les pensions sont payées par le Service Fédéral des Pensions (SFP)
	O les pensions sont payées par une institution de prévoyance, à savoir :
Données du responsable du personnel	Nom:
	Prénom:
	Téléphone:
	Adresse e-mail:

#### Volet 2: désignation de votre mandataire politique

Le mandataire politique de mon administration est :
Nom:
Prénom:
Numéro NISS: Ce numéro figure au verso de la e-ID)
Fonction <sup>2</sup> :
Date de début de mandat :

 $<sup>{}^2 \ \</sup>text{Vous pouvez trouver les fonctions autorisées pour votre administration sur le site du SPF Economie (Excel « Legal and related codes »): <math display="block"> \underline{\text{http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/bce/tables} \ \ \underline{\text{de codes.jsp}}$ 

#### Volet 3: indiquer le montant de l'avance mensuelle et le mode de paiement

#### L'avance mensuelle

Afin de fixer le montant de l'avance

mensuelle due par votre administration, sur la base de l'article 34 ter de l'arrêté royal d'exécution de la loi du 28 novembre 1969, veuillez nous communiquer une estimation de la masse salariale des statutaires, de la masse salariale des APE.	Masse salariale statutaires:  Masse salariale contractuels:  Masse salariale APE:	
Facture mensuelle: le mode de paiement et les données financières de votre administration		
	a la possibilité soit d'effectuer elle-même tout versement de l'ensemble des sle 34 ter de l'arrêté royal d'exécution de la loi du 28 novembre 1969, soit de omatique².	
☐ Mon administration souhaite effectuer elle	e-même tout versement de cotisations.	
Dans ce cas, veuillez nous communiquer vo bancaire auprès duquel il est ouvert.	otre numéro de compte (BBAN & IBAN) ainsi que le BIC de l'organisme	
BBAN DD-DDD-DD		
IBAN D-DD-DD-DD		
BIC DDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDDD		
	Noms et signatures	
Le Receveur, le Trésorier ou le Comptable spécial	Le Secrétaire	
	SCEAU	

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le système de prélèvement automatique, qui est uniquement possible à partir d'un compte ouvert auprès de Belfius Banque, offre l'avantage d'assurer le prélèvement des cotisations et retenues avec la bonne date valeur, soit le 5 du mois qui suit la facture mensuelle et d'éviter ainsi l'application de majorations et d'intérêts de retard pour cause de paiement tardif.

# OFFICE NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE INSTITUTION PUBLIQUE DE SECURITE SOCIALE PLACE VICTOR HORTA 11 - 1060 BRUXELLES - TÉL. 02 509 59 59 - FAX 02 509 30 19 - Internet www.onss.fgov.be Heures de visite : de 9 à 11 heures 30, ou sur rendez-vous tous les jours ouvrables sauf le samedi



## Volet 4: autorisation pour le prélèvement automatique

FORMULAIRE POUR AUTORISER LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE À renvoyer dûment complété et signé à l'adresse suivante:  ONSS  DG Contrôle, Contrôle secteur public  Place Victor Horta 11 1060 Bruxelles
Numéro d'entreprise:
Dénomination:
autorise par la présente l'Office national de sécurité sociale à prélever automatiquement de son compte ouvert auprès de Belfius
BBAN 091-0000-00
IBAN 00-000-000-000-000-000-000-000
BIC DDDDDDDD
l'ensemble des cotisations et retenues sur la base de article 34 ter de l'arrêté royal d'exécution de la loi du 28 no√embre 1969
Le client donne expressément ordre à Belfius d'effectuer les prélèvements avec comme date valeur le 5 du mois qui suit la date de la facture, et ce en dérogation à la loi du 10 juillet 1997 relative aux dates de valeur des opérations bancaires.
Noms et signatures
Le Receveur, le Trésorier ou Le Secrétaire le Comptable spécial
Le Bourgmestre ou le Président
SCEAU



# Volet 5: affiliation au 2<sup>e</sup> pilier de pension pour le personnel contractuel des <u>administrations locales</u>

	nistration souhaite s'affilier à partir dutrimestre 20 pour ses membres du personnel contractuel de pension des administrations locales pour lesquelles l'ONSS encaisse les cotisations.
Mon admin	istration opte pour le module suivant:
	1%
	1,5%
	2%
	2,5%
	3%
	4%
	5%
	6%
ortant : Ve tés compéter	uillez annexer au présent formulaire une copie dûment signée de la décision définitive prise par les ntes.



## Déclaration d'engagement

☐ responsable politique, ☐ responsable administratif.	alité de:	
Nom:		
Prénom:		
Numéro NISS:		
(ce numéro figure au verso de la e-ID)		
Date	Signature	
/	U	
Г		
CADRE RESERV	'E A L'ONSS	
CADRE RESERV  Ce formulaire est validé par le Direction générale du contrôle,		
Ce formulaire est validé par le Direction générale du contrôle,	contrôle secteur public.	
Ce formulaire est validé par le Direction générale du contrôle,	contrôle secteur public.	
Ce formulaire est validé par le Direction générale du contrôle,	contrôle secteur public.	
Ce formulaire est validé par le Direction générale du contrôle,  Nom:  Prénom:	contrôle secteur public.	
Ce formulaire est validé par le Direction générale du contrôle,  Nom:  Prénom:	contrôle secteur public.	